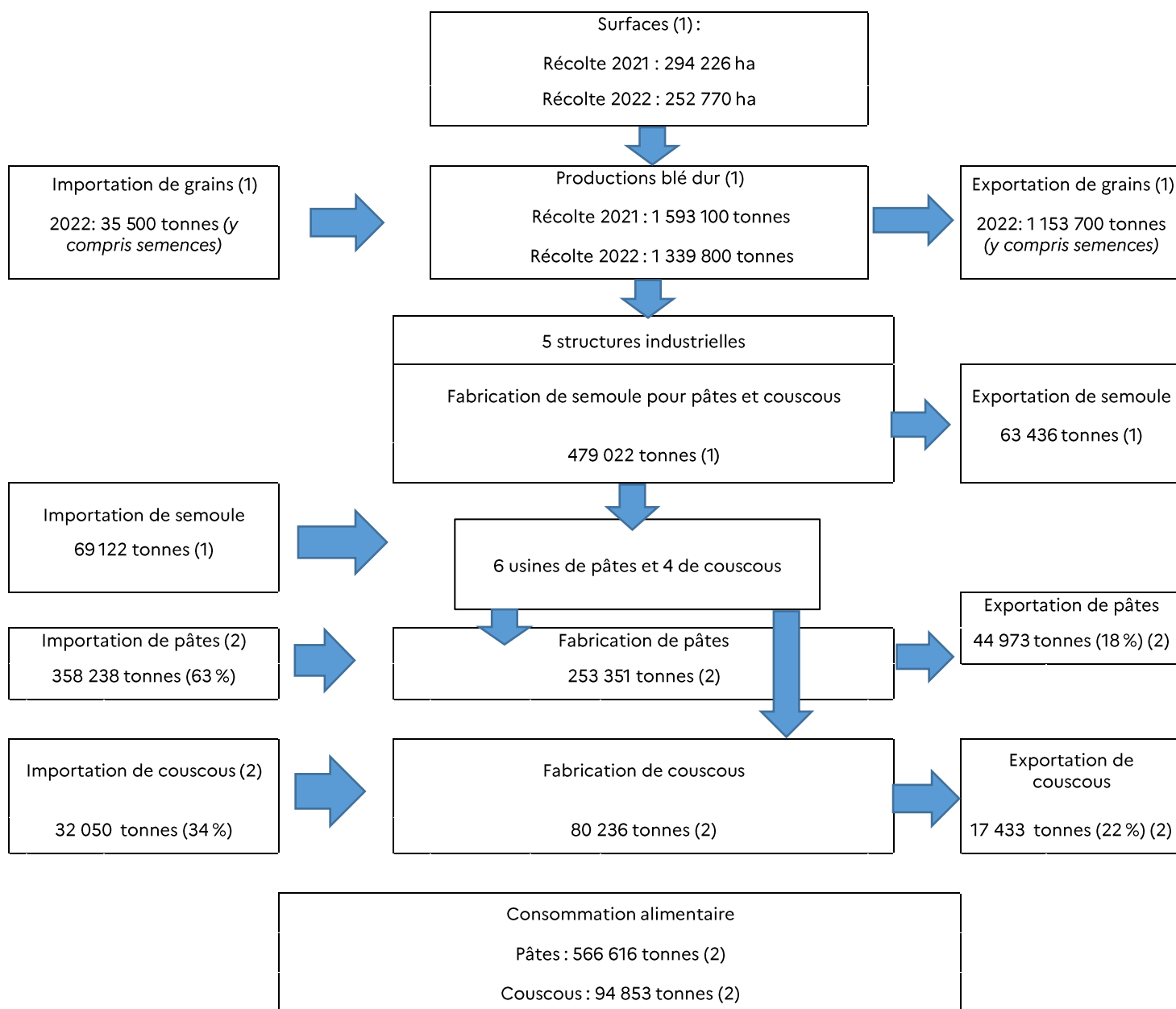


Section 8 – Pâtes alimentaires

1. CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN FILIÈRE PÂTES ALIMENTAIRES

Schéma 25

Cartographie des flux dans la filière des pâtes alimentaires
Bilan de récoltes blé dur 2021 et 2022 – Commercialisation pâtes et couscous : année 2022



La cartographie des flux présentée dans le Schéma a été établie pour l'année calendaire 2022 sauf en ce qui concerne les surfaces et les récoltes qui correspondent aux campagnes commerciales 2021/22 (récolte 2021) et 2022/23 (récolte 2022). L'année 2022 fait référence à la récolte 2021 pendant les six premiers mois puis à la récolte 2022 pendant les six derniers mois.

Source : (1) FranceAgriMer, (2) SIFPAF – CFSI 2022

Tableau 17

Origine du blé dur utilisé par les semouliers français
(pourcentage du tonnage utilisé)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
France	91,0 %	88,8 %	90,3 %	98,2 %	98,2 %	97,1 %	99,1 %	99,5 %
Espagne	1,8 %	3,9 %	7,1 %	1,3 %	0,9 %	1,0 %	0,7 %	0,5 %
Italie	1,0 %	0,8 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,2 %	0,0 %
Grèce	6,2 %	5,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Total UE hors France	9,0 %	9,7 %	7,7 %	1,8 %	1,4 %	1,4 %	0,9 %	0,5 %
Canda	0,0 %	1,5 %	2,0 %	0,0 %	0,5 %	1,5 %	0,0 %	0,0 %
Total pays tiers	0,0 %	1,5 %	2,0 %	0,0 %	0,5 %	1,5 %	0,0 %	0,0 %

Source : FranceAgriMer

En France, depuis 1934, la législation impose de fabriquer les pâtes alimentaires avec du blé dur. Sa richesse en protéines est en effet propice à la fabrication de pâtes de qualité. Contrairement aux autres céréales, le blé dur est cultivé exclusivement en vue d'une consommation humaine.

Jusqu'en 1962, la France métropolitaine importait son blé dur d'Algérie, qui avait alors le statut de département français. Cet aspect historique explique en grande partie la localisation des semouleries françaises. Quatre des cinq semouleries sont en effet situées dans les villes portuaires de Marseille, de Rouen, de Gennevilliers et de Lyon pour permettre l'importation par voie maritime des grains nécessaires à leur fonctionnement.

Depuis 1962 et la mise en place de la PAC, les surfaces consacrées au blé dur ont fortement progressé en France. Cette culture, qui se concentrait principalement sur le pourtour méditerranéen, s'est ensuite étendue aux régions Occitanie, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, et aux départements maritimes de la Vendée et de la Loire-Atlantique.

La France est ainsi devenue autosuffisante puis excédentaire en blé dur. Après avoir atteint un maximum en 2010-2011 avec 500 000 hectares semés, la sole a significativement diminué jusqu'en 2015 (290 000 ha). Toutefois, elle s'est redressée à partir de la récolte 2015 (394 000 ha sur la campagne 2016-2017). Cette hausse des surfaces est une des résultantes du « plan de relance blé dur 2015-2025 » dont l'objectif est de doubler la production française d'ici 2025. Néanmoins, les surfaces ensemencées au cours des années suivantes diminuent, puis fluctuent, au gré des conditions de campagne, entre 240 000 et 300 000 ha.

L'industrie française de la semoulerie se situe ainsi au deuxième rang de l'Union européenne (derrière l'Italie). Elle se caractérise par :

- une concentration importante : 5 usines de grande taille, localisées à proximité des zones de production du blé dur et qui fournissent 6 usines de pâtes et 4 usines de couscous ;
- une forte intégration de l'industrie des pâtes alimentaires, qui s'explique par la dépendance à ce débouché et par ses exigences qualitatives, tant sur le plan technologique que sanitaire.

Le premier semoulier français est Panzani, qui dispose de semouleries en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France. Viennent ensuite Pastacorp (propriétaire de la marque de pâtes sèches Lustucru) et sa semoulerie de Normandie, puis Alpina Savoie (le plus ancien semoulier-pâtier français) situé à Chambéry dans les Alpes.

L'industrie française a fait le choix, en réponse aux attentes des consommateurs, de ne produire les pâtes alimentaires destinées au marché français qu'avec des blés durs cultivés en France.

En 2023, les exportations de la France ont diminué de 33 % par rapport à 2022. Elles étaient destinées à 85 % aux pays de l'Union européenne (UE à 27).

Le marché du blé dur en France et à l'international reste très tendu depuis la récolte catastrophique de 2021 au Canada. La baisse des surfaces joue particulièrement sur la tension du marché français, dont le stock en fin de campagne pour la campagne 2023/24 est attendu à un plus bas historique mi-avril 2024. **Les prix sont cependant moins élevés que lors des deux campagnes précédentes.**

La consommation de pâtes alimentaires reste soutenue et se maintient en 2023 malgré la forte progression du prix. Près de 370 000 t de pâtes ont été importées en 2023, soit 65 % de la consommation française.

Récolte 2023

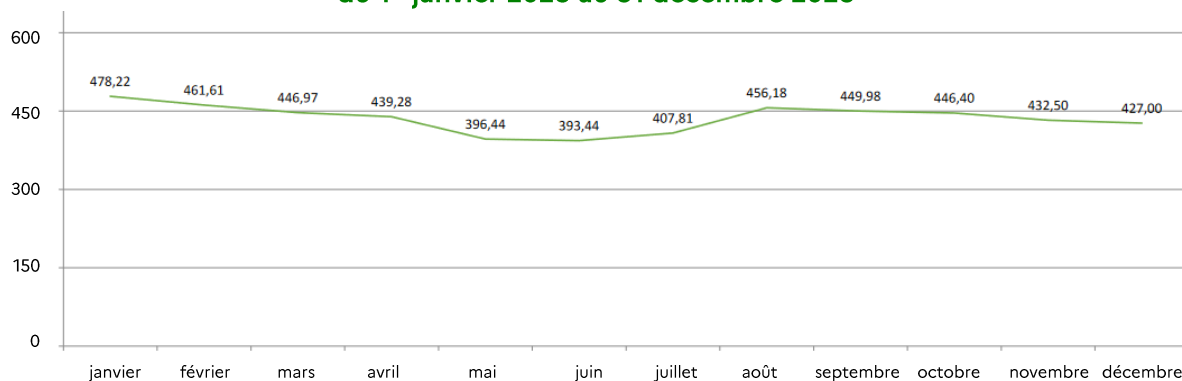
En 2023, la sole de blé dur poursuit son recul tendanciel (- 7 % par rapport à 2022). Malgré la progression du rendement, le recul des surfaces pèse sur la production, en recul de 5 % par rapport à 2022. La récolte 2023 est caractérisée par des qualités très hétérogènes, ce qui a demandé un travail d'allotement supplémentaire aux organismes stockeurs et aux industriels.

En 2023, les exportations de la France ont atteint 0,8 Mt, soit une baisse de 33 %. Elles étaient orientées à 85 % vers les pays de l'Union européenne.

En 2023, l'industrie française a produit près de 445 000 t de semoule pour la fabrication de pâtes et de couscous. Les importations de blé dur de la France¹ ont diminué de 15 % entre les deux dernières années, avec 30 000 t en 2023, dont près de la totalité (99 %) provenait de nos voisins dans l'Union européenne.

Graphique 177

Évolution de l'indice blé dur du SIFPAF pour les pâtes alimentaires et le couscous du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023



Source : SIFPAF

Indice blé dur du SIFPAF pour les pâtes alimentaires et le couscous

Le Syndicat des Industriels Fabricants de Pâtes Alimentaires de France (SIFPAF) publie mensuellement un indice blé dur pour les pâtes alimentaires et le couscous depuis 2015. Cet indice est consultable sur leur site internet ([Courbe 2023](#)).

Il s'agit d'une moyenne pondérée des prix du blé dur issus à 25 % de la cotation blé dur FOB La Pallice (source FranceAgriMer), à 25 % de la cotation FOB Port la Nouvelle (source FranceAgriMer) et au 50 % restant de la cotation blé dur canadien augmentée du fret maritime correspondant à son acheminement en France (9K71 - Wheat durum amber 13 % n°1 exp CA, source Mintec). Cet indicateur blé dur, approximant le prix d'acquisition des semouliers français, reflète une relation contractuelle librement consentie par les parties contractantes. Il se différencie dans ses hypothèses de pondération-répartition entre blé dur canadien et blé dur français - du prix du blé dur calculé par l'Observatoire.

2. DONNÉES ET MÉTHODES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE PÂTES ALIMENTAIRES

La décomposition du prix au détail des pâtes alimentaires en valeur de la matière première mobilisée par l'industrie française et marges brutes de cette dernière et de la distribution suppose de disposer de données de prix de la matière première blé dur utilisée par l'industrie nationale, de prix de vente des pâtes par l'industrie nationale à la distribution, et de prix de vente au détail de ces produits dans la distribution. Or, **les données disponibles, faute d'enquête ad hoc auprès des industriels, ne permettent que de proposer des résultats approximatifs, qu'on ne devra donc considérer que comme des ordres de grandeur.**

La référence retenue comme **prix du blé dur matière première pour l'industrie nationale de la semoulerie** est une moyenne des deux principales cotations nationales² et d'une cotation du blé dur canadien majorée du coût du fret. Les cotations CWAD I Grands Lacs utilisées dans le modèle sont issues de la source Mintec Analytics. Cette référence canadienne est pondérée par le poids des importations dans le tonnage utilisé par l'industrie nationale (cf. Tableau 17) pour approcher la valeur globale des importations des semouliers; les deux références françaises se partagent l'autre fraction. Bien que s'efforçant de prendre en compte la ressource importée, d'un prix en général plus élevé, **cette approche du prix de la matière première pour l'industrie nationale présente certains inconvénients :**

- les deux cotations nationales sont des prix « locaux », alors que les données de prix sur les autres maillons de la chaîne sont des moyennes nationales ;
- il s'agit de cotations FOB, donc pour l'exportation ;
- et le produit coté n'est pas intégralement destiné à la semoulerie française.

La concentration des opérateurs conduit à ne pas diffuser d'information sur les prix moyens mensuels de commercialisation par l'industrie des différentes catégories de pâtes, en valeur (€). Les acteurs du secteur sont confrontés en outre à une forte concurrence étrangère (italienne) pour l'approvisionnement des GMS.

Deux sources de données publiques existent pour mesurer le **prix des pâtes sortie industrie** :

- l'enquête de branche PRODCOM du SSP qui donne des prix moyens annuels en valeur de certaines catégories de pâtes. La catégorie suivie par l'Observatoire est intitulée « Pâtes alimentaires ne contenant pas d'œufs, non cuites ni farcies ni autrement préparées » ;
- l'IPPI (indice de prix à la production de l'industrie française) « pâtes alimentaires » publié mensuellement par l'Insee.

L'enquête PRODCOM présente l'avantage de fournir un prix en valeur, ramené à des quantités vendues. C'est donc la source privilégiée par l'Observatoire. Toutefois, elle est publiée avec un décalage de près d'un an qui ne permet pas de disposer des résultats de l'année N-1 pour la publication du rapport de l'année N.

Aussi, afin de pouvoir estimer des niveaux de marges pour l'industrie et les GMS dans son rapport annuel, l'Observatoire appliquait la méthode suivante jusqu'au rapport 2023 :

- en année N de publication du rapport OFPM: l'enquête PRODCOM pour l'année N-1 n'étant pas encore parue, on prend le dernier prix PRODCOM disponible (année N-2), auquel on applique la variation de l'IPPI (Insee) entre N-2 et N-1. Il s'agit donc d'un prix **provisoire** ;
- en année N+1: l'enquête PRODCOM contenant les données de l'année N-1 ayant été publiées, dans le nouveau rapport de l'Observatoire on révisera a posteriori le prix qui avait été estimé via l'IPPI, en le remplaçant par le prix **définitif**³ PRODCOM de l'année N-1.

² « Fob Port-La-Nouvelle » et « Fob Atlantique », source : VISIONet - FranceAgriMer

³ On notera que pour une donnée annuelle déclarée dans PRODCOM, les entreprises peuvent procéder à des corrections jusqu'à la déclaration de l'année suivante incluse.

En conséquence, dans tous les rapports OFPM publiés jusqu'en 2023, les résultats de marges industrie et GMS de l'année précédant celle de publication sont hachurés pour souligner leur caractère provisoire et tenir compte de deux limites :

- l'IPPI (Insee) qui est utilisé pour cette estimation ne traduit que des variations de prix et non de volumes. L'enquête PRODCOM reflète plus précisément la réalité de la production industrielle française ;
- le périmètre de l'IPPI est plus large que la donnée PRODCOM retenue par l'Observatoire car il inclut toutes les catégories de pâtes alimentaires (pâtes fraîches / sèches, contenant ou non des œufs...). Il est du reste moins homogène avec la série Kantar utilisée pour les prix au détail (uniquement pâtes sèches).

Lors de l'examen des résultats pour 2023, il est apparu que ces deux limites entraînent un écart trop important entre résultats provisoires et définitifs pour 2022, période de fluctuations importantes des volumes et/ou des prix. Il a donc été décidé de ne plus publier de résultats provisoires pour les marges brutes des deux maillons de l'aval pour l'année 2023 dans le rapport 2024, mais de les agréger. Il a également été décidé de maintenir cette ligne de conduite pour les années suivantes.

L'indicateur de marge brute industrie est calculé sur la base des prix moyens de la matière première blé dur et de prix des pâtes sortie industrie (données issues de PRODCOM mensualisées) **sans prendre en compte des décalages découlant du caractère stockable de la matière première**, ni des **outils de lissage des variations de coût en matière première** susceptibles d'être utilisés par les industriels.

FranceAgriMer dispose de données mensuelles de Kantar Worldpanel pour les **pâtes alimentaires sèches au stade détail**, spécifiques au circuit GMS. Afin d'être le plus homogène aux différents stades suivis de la décomposition du prix au détail, les pâtes suivies sont des pâtes sèches, ne contenant pas d'œuf, non cuites, non farcies, ni autrement préparées hors signes officiels de qualité ou d'origine (SIQO), sans distinction de marques nationales ou de distributeurs (MN/MDD). Au travers des informations de volumes et de valeur du panel, le prix mensuel est calculé, induisant une décomposition du prix au détail spécifique au **circuit GMS**.

En outre, le prix moyen mensuel des pâtes au détail **comprend des produits importés**, ce qui constitue un biais éventuellement important lorsqu'on décompose ce prix en matière première et marges brutes de l'industrie française et de la distribution. Le poids des importations de pâtes alimentaires (63 % de la consommation en 2022) et l'impossibilité, dans les sources utilisées, de différencier les prix au détail par origine, rendent l'estimation assez approximative.

Le calcul de la part de la matière première blé dur dans les pâtes s'appuie sur les coefficients techniques détaillés dans l'édition 2013 du rapport de l'Observatoire⁴.

⁴ <https://www.franceagrimer.fr/content/download/28098/248739/file/Rapportparlement2013.pdf>. En l'occurrence, le rendement utilisé est égal à environ 0,71, ce qui signifie qu'avec 100 kg de blé dur, on obtient environ 71 kg de pâtes.

3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DU PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE DES PÂTES ALIMENTAIRES

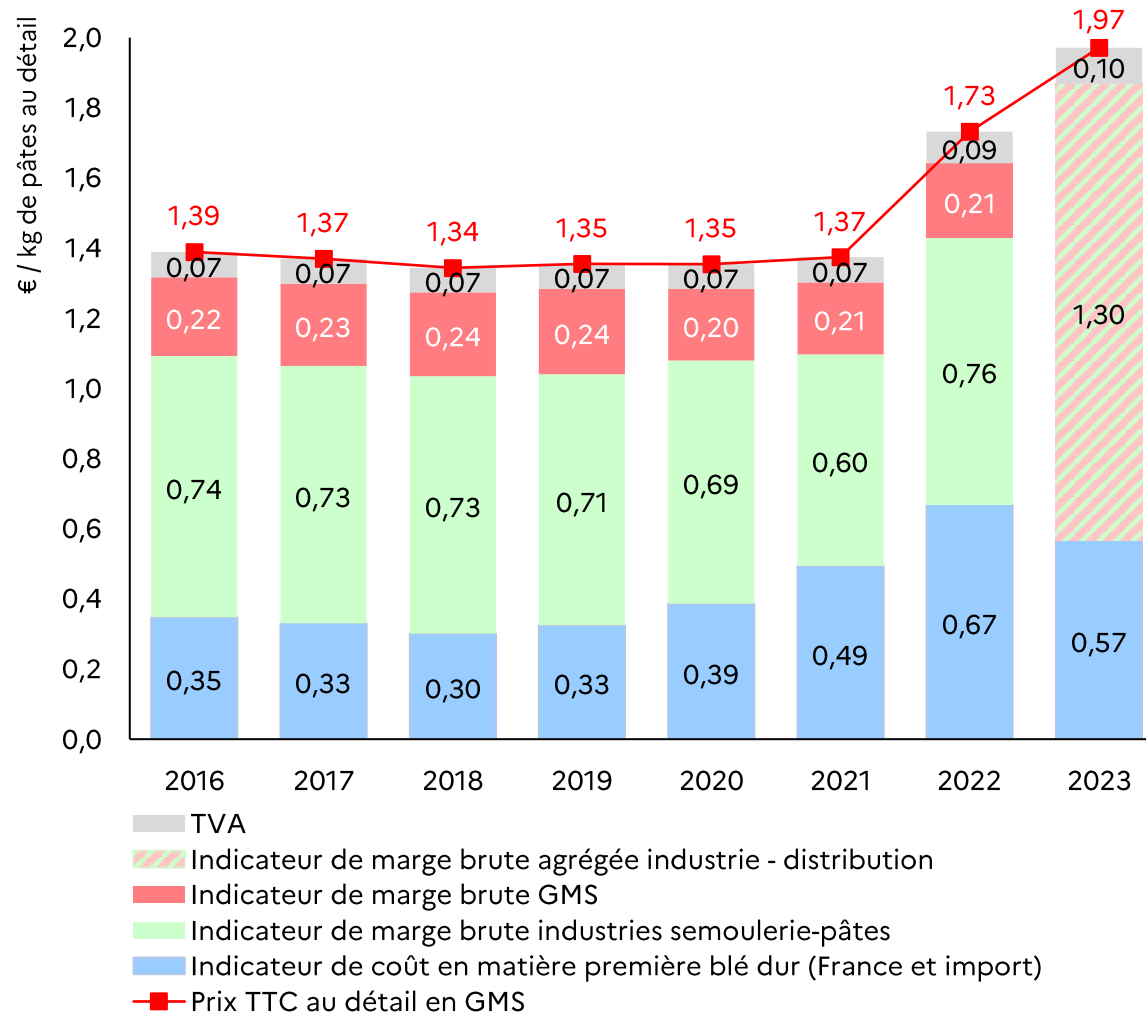
La progression très forte du prix au détail des pâtes observées en 2022 se poursuit en 2023 (+14 % par rapport à 2022). Les pâtes alimentaires sont **un des produits suivis par l'OFPM dont le prix progresse** le plus en 2022 et 2023.

Après trois années de progression du coût de la matière première blé dur, il diminue en 2023, sans **retrouver** pour autant les niveaux d'avant 2021.

La baisse des cours du blé dur et la progression des marges brutes en aval se retrouvent en 2023 dans le recul de **la part de la matière première blé dur dans le prix des pâtes au détail, qui revient au niveau de 2020.**

Graphique 178

Composition du prix moyen annuel au détail des pâtes alimentaires en matière première et marges brutes de l'industrie et de la distribution



Points d'attention :

- La marge brute aval industrie semoulerie-pâtes et GMS est **agrégée pour 2023**, dans l'attente des résultats 2023 de l'enquête PRODCOM,
- Si elle n'intègre pas la matière première agricole, la marge brute de l'industrie – et donc son évolution – inclut en revanche tous les coûts – et donc leurs évolutions, dont certaines ont été très importantes en 2023 – liés aux processus de transformation et notamment l'énergie, les salaires, les transports, l'emballage, qui sont à déduire pour obtenir la marge nette.

Lecture :

En 2023 par rapport à 2022

- Le coût de la matière première diminue avec le prix du blé dur mais reste élevé,
- La marge brute agrégée aval (industrie + GMS) progresse à nouveau (+ 34 %),
- Le prix au détail dépasse légèrement l'inflation alimentaire (14 % vs 12 %)

Tendance de 2016 à 2021 :

- Prix au détail assez stable,
- Diminution puis remontée du coût de la MPA, surtout en 2020,
- Diminution régulière de la marge brute de l'industrie
- Stabilité de la marge brute GMS, sauf en 2020 où elle amortit la progression de MPA comme l'industrie.

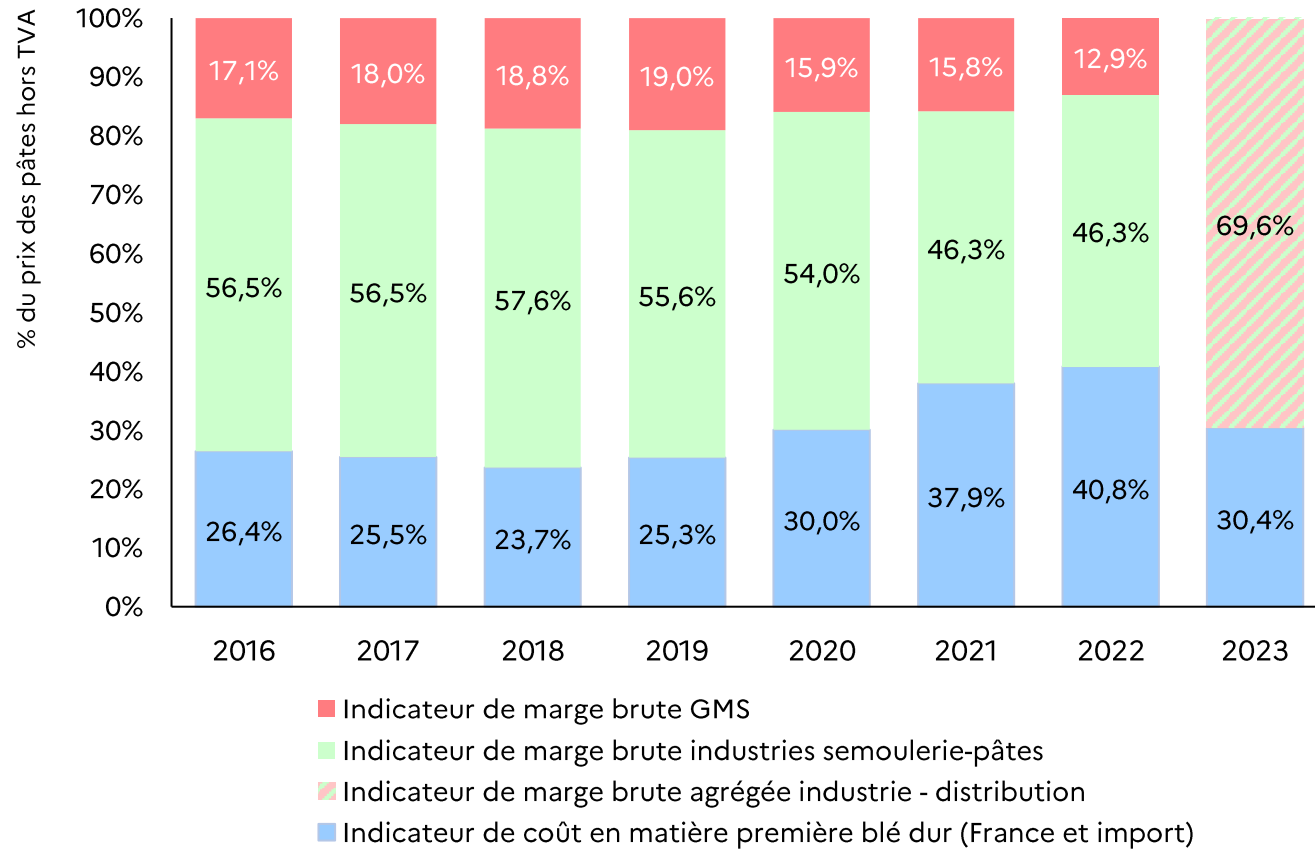
En 2022 par rapport à 2021

- L'indicateur de coût de matière première progresse de 37 % et celui de marge brute industrie de 27 % tandis que la marge brute GMS est stable.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Mintec, Insee (ProdCom), Kantar Worldpanel

Graphique 179

Composition en pourcentage du prix moyen annuel HTVA au détail des pâtes alimentaires en matière première et marges brutes de l'industrie et de la distribution



Points d'attention :

- La marge brute aval industrie semoulerie-pâtes et GSM **est agrégée pour 2023**, dans l'attente des résultats de l'enquête PRODCOM.

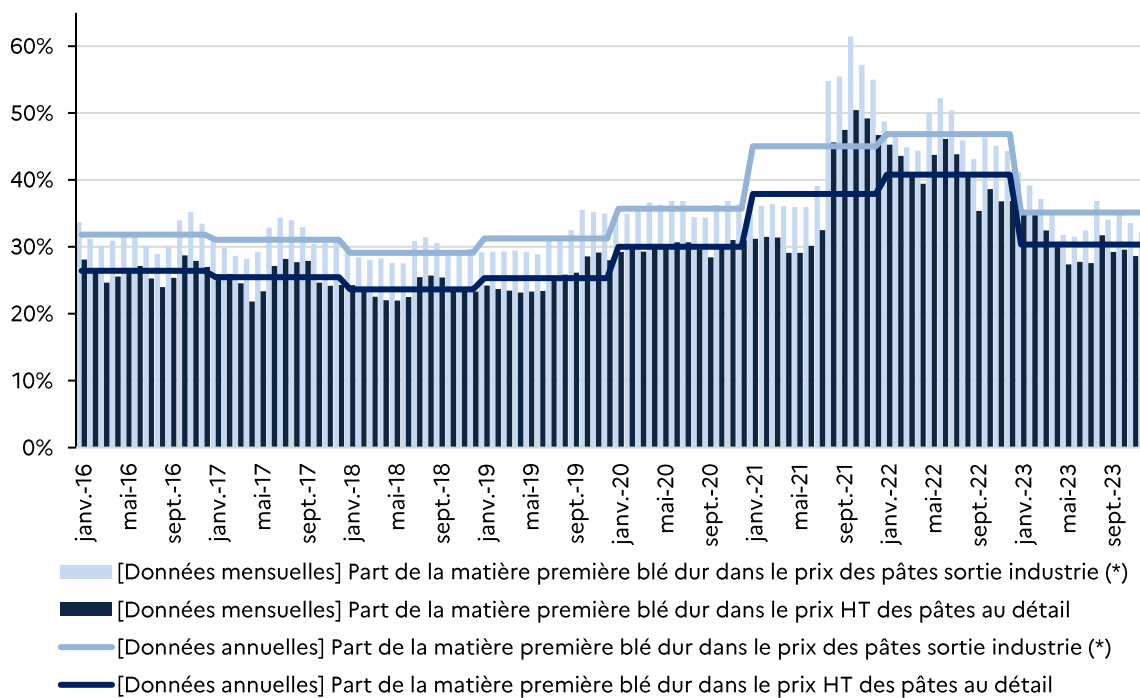
Lecture :

- Après une forte progression en 2021 et 2022 liée à la flambée du prix du blé dur, la part de la matière première agricole retrouve en 2023 le niveau de 2020, qui reste supérieur à la période 2016-2019.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Mintec, Insee (ProdCom), Kantar Worldpanel

Graphique 180

Part la matière première blé dur dans le prix des pâtes alimentaires



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer Mintec et Insee (ProdCom)

(*) : données 2022 provisoires pour le prix sortie industrie (voir partie 2.)

4. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS PRODUCTRICES DE BLÉ DUR ET COÛT DE PRODUCTION DU BLÉ DUR

4.1. Compte de résultat des exploitations productrices de blé dur

Sur la période 2010-2022, l'échantillon des exploitations productrices de blé dur issu du Rica est constitué de 32 à 128 unités. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 1 479 à 5 365 exploitations spécialisées (1 479 en 2022). Pour cet ensemble, la production de blé dur constitue en moyenne de 33 % à 46 % de la valeur de la production de l'exercice.

Entre 2021 et 2022, le total des charges courantes des exploitations de l'échantillon augmente de 24 % en valeur. Le produit blé dur continue d'augmenter de 50 % entre 2021 et 2022, pour la deuxième année consécutive. Les autres produits, qui représentent 43 % des produits des exploitations de l'échantillon (ce qui montre un faible degré de spécialisation des exploitations productrices de blé dur), augmentent également (+16 %) tout comme les subventions d'exploitation (+33 %). Au global, l'ensemble des produits courants est en hausse (+31 %). Cette hausse plus importante que celle des charges entraîne une amélioration du résultat courant (+48 %). C'est le niveau de résultat courant avant impôt le plus élevé sur la période observée⁵.

Ces résultats doivent être considérés avec prudence, compte tenu des conditions de constitution de l'échantillon :

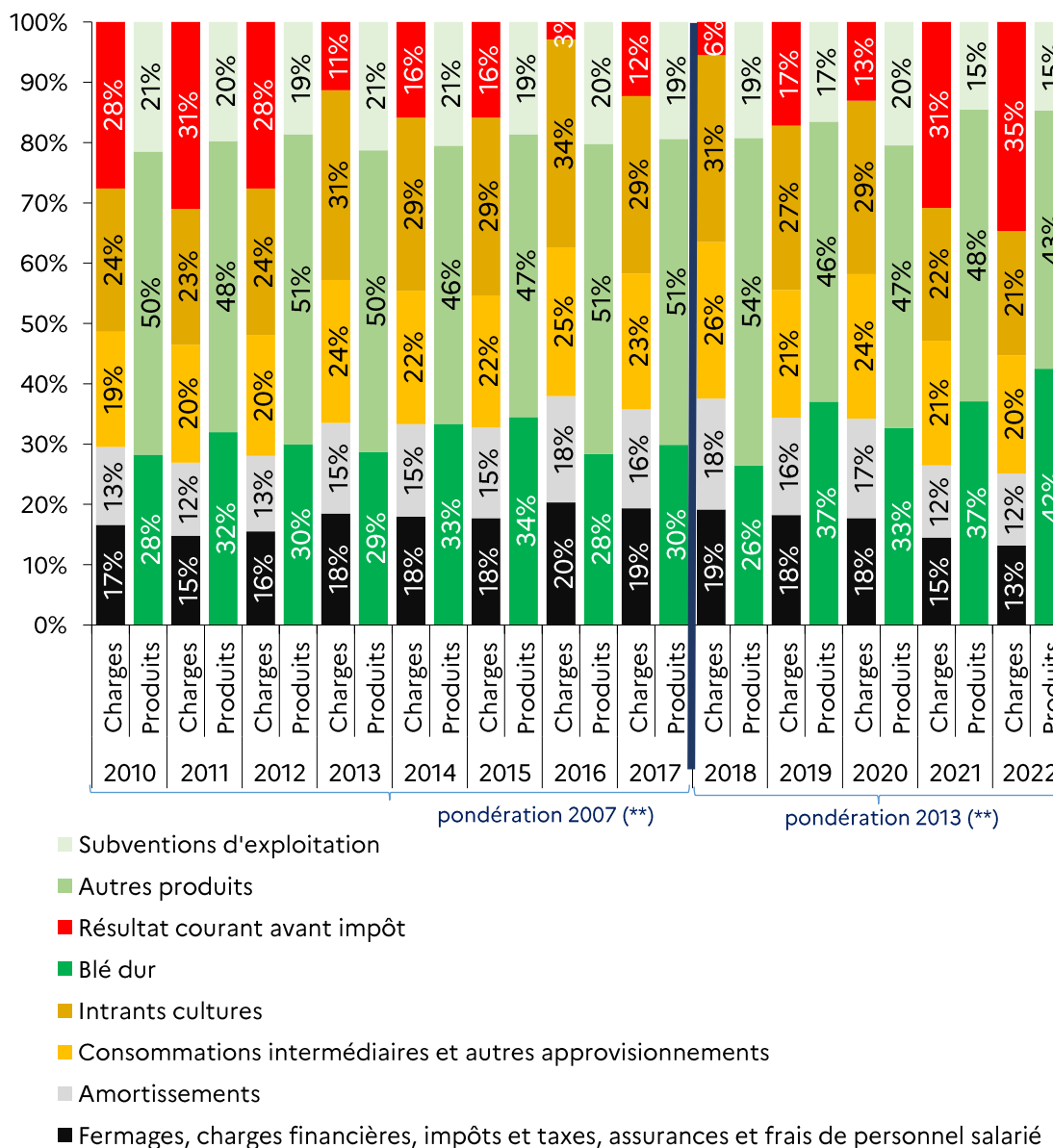
- l'effectif des exploitations retenues pour définir la sous-population d'étude était déjà très réduit en 2018 (23 exploitations). En 2019, celui-ci était inférieur à 20, ce qui signifie qu'il n'était plus suffisamment représentatif pour permettre une exploitation statistique des valeurs ;
- Un nouvel échantillon a donc été défini (production brute standard blé (PBS) dur > 40 % total de la production brute⁶), avec une modification des résultats sur toute la période étudiée ;
- le degré de spécialisation (rapport du produit étudié sur la production de l'exercice, nette des achats d'animaux) est relativement faible : inférieur à 50 % jusqu'à 2021. Il est de 51 % en 2022.

⁵ Les charges et produits des exploitations ne sont pas présentés en euros constants (corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de référence) mais en euros courants (donc en valeur nominale pour chacune des années étudiées). Les variations interannuelles sont donc calculées sur cette base.

⁶ Jusqu'au rapport 2020 était retenu un ratio de PBS blé dur >50 %

Graphique 181

Structure du compte de résultat moyen des exploitations productrices de blé dur



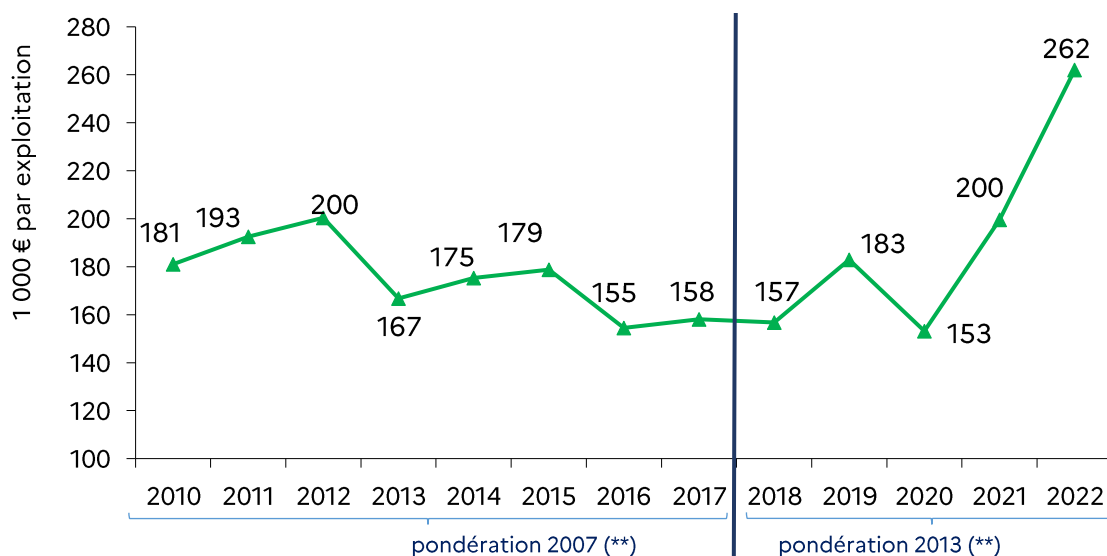
(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération: les données à partir de 2018 sont en pondération 2013; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons

Source : Rica (SSP)

Le résultat courant avant impôt sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 181 (cf. point 2.3. Chapitre 1. Méthode générale).

Graphique 182

Montant moyen des produits courants⁷ par exploitation productrice de blé dur

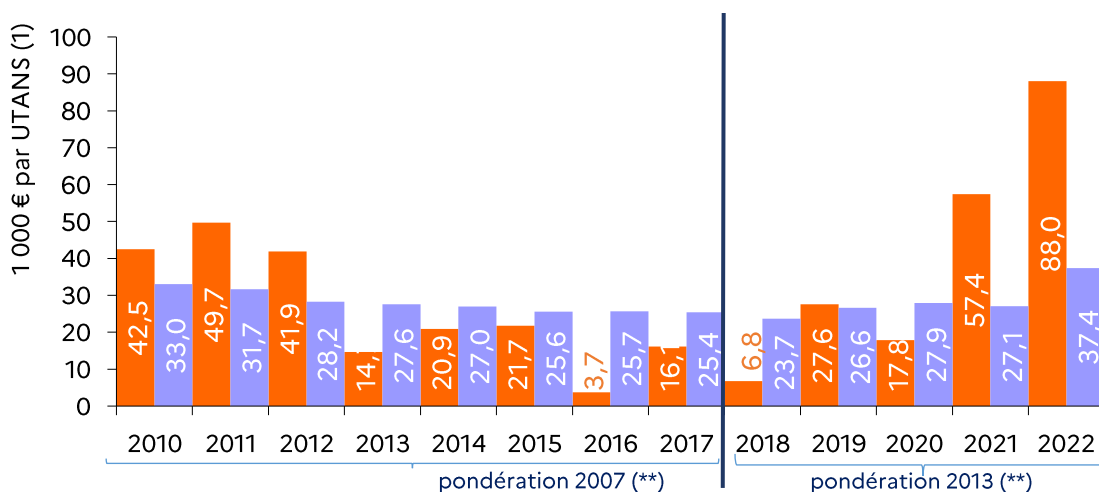


(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons

Source : Rica (SSP)

Graphique 183

Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation, moyennes par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations productrices de blé dur



■ Résultat courant avant impôt par UTANS (1) ■ Subventions d'exploitation par UTANS (1)

(1) unité de travail annuel non salarié

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons

Source : Rica (SSP)

⁷ L'ensemble des produits courants comprend les produits d'exploitation (y.c. subventions d'exploitation) et les produits financiers courants mais ne comprennent pas les produits exceptionnels.

5. COMPTE DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DE LA FILIÈRE PÂTES ALIMENTAIRES

5.1. Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication de pâtes alimentaires

Les entreprises constituant l'échantillon analysé ci-dessous sont toutes celles ayant pour code d'activité (NAF) 10.73 Z, contrairement aux années précédentes, qui excluaient les entreprises dont l'activité recouvre d'autres champs que la fabrication de pâtes sèches. Toutefois, ces exclusions amènent en 2022 à un échantillon trop faible pour être représentatif. C'est pourquoi aucune entreprise n'a été exclue du champ de l'échantillon sur la période observée.

Selon les années étudiées, l'échantillon est composé de 28 à 34 entreprises. En 2022, il est de 30 entreprises. Cet échantillon réalise, en 2021, 73 % du chiffre d'affaires du secteur de la fabrication des pâtes alimentaires⁸ (Ésane, 2021).

Sur la période étudiée, on constate une hausse progressive du chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon. Cette hausse a été plus forte en 2020 (+ 12 %), année de la crise sanitaire, puis en 2022 (+ 9 %). Cette hausse est toutefois à corréliser avec celle des achats de marchandises et de matières premières qui augmentent dans des proportions plus importantes sur ces deux périodes : + 19 % en 2020 et + 15 % en 2022.

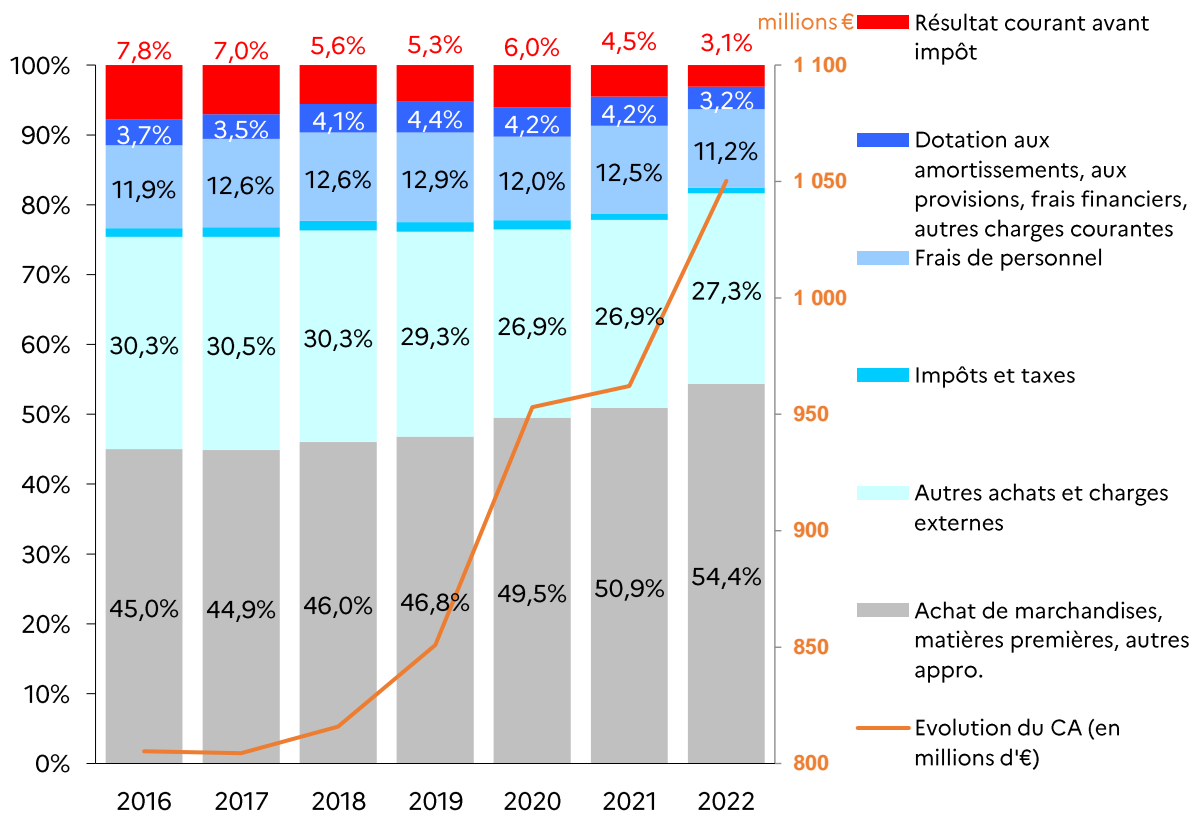
La part des achats de marchandises, de matières premières et des autres approvisionnements représente entre 45 % en 2017 et 54 % en 2022 des charges dans l'industrie des pâtes sur la période étudiée.

La hausse du chiffre d'affaires n'a pas permis de couvrir la hausse des différents postes de charges, en premier lieu desquels on retrouve les achats de marchandises et de matières premières. La part du résultat courant avant impôt diminue en 2022 pour la deuxième année consécutive. C'est le niveau le plus bas de la période observée.

⁸ Ce secteur regroupe la fabrication de pâtes alimentaires, non cuisinées, ni farcies ni autrement préparées, telles que les macaronis et les nouilles, la fabrication de pâtes alimentaires, farcies ou autrement préparées, à condition qu'elles soient crues, la fabrication de couscous (semoule) et la fabrication de produits frais, en conserve ou surgelés à base de pâtes.

Graphique 184

Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication de pâtes alimentaires



Source : comptes d'un échantillon d'entreprises du code du secteur de la fabrication des pâtes alimentaires (NAF10.73 Z) publiés sur la base Diane

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires de l'échantillon en seconde ordonnée (échelle de droite).